

**DIRECTION DES RELATIONS SOCIALES
ET DES RESSOURCES HUMAINES**

DRSH-EB/MDT-N°08/0023

AVENANT A L'ACCORD ANNUEL 2008

ENTRE :

La Société **DASSAULT AVIATION** dont le siège est 9 Rond Point des Champs
Elysées Marcel Dassault - 75008 PARIS,
représentée par Monsieur **Pierre VIVIEN**, Directeur des Relations Sociales et des
Ressources Humaines,

D'une part,

ET :

Les Organisations Syndicales ci-après :

C.F.D.T.

C.F.E.-C.G.C.

C.F.T.C.

C.G.T.

C.G.T.-F.O.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE UNIQUE

Conformément au préambule de l'accord annuel 2008, un examen des évolutions de la situation industrielle et économique et de l'environnement de l'entreprise a été réalisé lors du Comité Central d'Entreprise du 9 juillet 2008. Après échanges avec les représentants syndicaux au Comité Central d'Entreprise, la Direction Générale a accepté de compléter la politique salariale 2008.

A ce titre, une prime exceptionnelle de 150€ brut sera versée avec la paie d'août 2008.

Le personnel à temps partiel (sauf employeurs multiples) recevra la prime complète.

Cette prime sera versée dans les conditions habituelles de présence appliquées aux primes salon.

DÉPÔT

Le présent accord sera déposé à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Nanterre, ainsi qu'au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Boulogne, conformément aux prescriptions du décret D2231-2 du Code du Travail.

Fait à Saint-Cloud, le 16 juillet 2008

Pour le Personnel :

**les Représentants des
Organisations Syndicales**

Pour l'Entreprise :

P. VIVIEN

~~A~~ C.F.D.T.

M. R. DUCREVO

C.F.E.-C.G.C.

M. JB LAVILLETTE

C.F.T.C.

M.

C.G.T.

M.

C.G.T.-F.O.

M.